



## Mouvement de personnel du secteur général 2021-2022

Nous avons reçu les intentions d'abolition de postes au secteur général pour le plan d'effectifs 2021-2022. Vous pouvez consulter le tableau ci-dessous. qu'une abolition annoncée peut être annulée, mais qu'aucune abolition ne peut être ajoutée à la liste.

En plus des intentions d'abolition, vous trouverez les postes que le Centre de services scolaire entend créer. Veuillez noter Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec votre conseillère en relations de travail, Mariève Charest.

Liste des postes abolis, créés ou vacants en vue du mouvement de personnel pour le secteur général

Classe d'emplois	École, centre ou service	Postes ABOLIS	Postes créés ou vacants
AB I	CFP des Patriotes		35 h
AB I	Les Jeunes Découvreurs		17 h 30
AB I*	Les Jeunes Découvreurs	17 h 30 cyc.	
AB I	Ressources financières		35h
AB I	Ressources humaines (rémunération)		35 h
AB I	Ressources humaines (assiduité)		35 h
AB I	Ressources humaines		35 h
AB II*	CFP des Patriotes	28 h	
AB II	CFP des Patriotes		4 h
AB II	École d'éducation Internationale		35 h cyc.
AB II*	Ressources humaines	27 h 30 cyc.	
AB II*	Ressources humaines	35 h cyc.	
AB II*	Ressources humaines	15 h cyc.	
AB II*	Secondaire le Carrefour	30 h	
AB II	Secondaire le Carrefour		35 h
AB II	Secondaire le Carrefour		19 h 30 cyc.
Appariteur*	De l'Envolée	10 h cyc.	
Concierge c II	Notre-Dame		24h40
Concierge cl II	Arc-en-ciel	38 h 45	
Concierge cl II	Arc-en-ciel		35 h
Concierge cl II	La Roseraie		38 h 45
Concierge cl II*	Notre-Dame	35 h	
Concierge cl II	Saint-Mathieu		38 h 45
Concierge de nuit cl II	Au Cœur-des-Monts		35 h
Concierge de nuit cl II	Du Grand-Chêne		20 h
Concierge de nuit cl II	La Farandole		31 h 15
Concierge de nuit cl II*	Notre-Dame	25 h	
Concierge de nuit cl II	Notre-Dame		30 h
Concierge de nuit cl II	Saint-Mathieu		38 h 45
Gardien*	Secondaire De Mortagne	38 h 45 cyc.	
Gardien	Secondaire De Mortagne		38 h 45
Gardien	Secondaire Du Mont-Bruno		35 h 45 cyc.
Gardien	Secondaire Du Mont-Bruno		29 h 15 cyc.
Magasinier cl I*	CFPdes Patriotes	30 h	
Magasinier cl I	CFP des Patriotes		35 h
Magasinier cl II	Polybel	35 h	
Magasinier cl I	Polybel		35 h
Ouvrier certifié d'entretien	Ressources matérielles		38 h 45
Ouvrier d'entretien cl II	La Roseraie		5 h cyc.
Ouvrier d'entretien cl II*	Les Jeunes Découvreurs	25 h	
Ouvrier d'entretien cl II	Les Jeunes Découvreurs		32 h 30



**Liste des postes abolis, créés ou vacants en vue du mouvement de personnel pour le secteur général (suite)**

Classe d'emplois	École, centre ou service	Postes ABOLIS	Postes créés ou vacants
Secrétaire*	CÉA des Patriotes	35 h	
Secrétaire	CÉA des Patriotes		14 h 30
Secrétaire	Secondaire Du Mont-Bruno		35 h
Secrétaire*	Carignan-Salières	24 h 30	
Secrétaire	Carignan-Salières		31 h 30
Secrétaire d'école	Du Tourne-Vent		35 h
Secrétaire d'école	Le Petit-Bonheur		35 h
Surveillant d'élèves	Du Tourne-Vent		17 h 15 cyc.
Surveillant d'élèves	Secondaire De Mortagne		35 h cyc.
Surveillant d'élèves	Secondaire De Mortagne		30 h cyc.
Surveillant d'élèves*	Notre-Dame	21 h 15 cyc.	
Surveillant d'élèves	Secondaire Ozias-Leduc		30 h cyc.
Surveillant d'élèves	De la Source		20 h cyc.
Tech. en administration	Ressources humaines		35 h
Tech. en administration	Ressources humaines		35 h
Tech. en administration	Ressources matérielles		35 h
Tech. en arts graphiques	Secrétariat général	35 h	
Tech. en bâtiment	Ressources matérielles		35 h
Tech. en documentation	Secondaire De Mortagne		21 h cyc.
Tech. en documentation	Secondaire Du Mont-Bruno		14 h
Tech. en loisir*	Secondaire De Mortagne	25 h cyc.	
Tech. en loisir	Secondaire De Mortagne		35 h cyc.
Tech. en loisir*	Secondaire le Carrefour	20 h cyc.	
Tech. en loisir	Secondaire le Carrefour		25 h cyc.
Tech. en informatique	Ressources informatiques		35 h
Tech. en informatique	Ressources informatiques		35 h
Tech. en transport scolaire	Organisation scolaire		35 h
Tech. de travaux pratiques*	École d'éducation Internationale	35 h cyc.	
Tech. de travaux pratiques	École d'éducation Internationale		25 h cyc.
Tech. de travaux pratiques*	Polybel	17 h cyc.	
Tech. de travaux pratiques	Polybel		35 h cyc.
Tech. de travaux pratiques	Secondaire de Chambly	15 h cyc.	
Tech. de travaux pratiques	Secondaire de Chambly		20 h cyc.
Tech. de travaux pratiques	Secondaire du Grand-Coteau		21 h cyc.

**\*Seules ces abolitions vont entraîner un mouvement de personnel.**

Les postes demeurés vacants à la suite du mouvement de personnel seront affichés sur le site du CSSP sous l'onglet « Travailler au CSSP » et ensuite « Offres d'emploi ».

## Séances d'affectation du personnel des services directs à l'élève

Les dates retenues pour les séances d'affectation sont les 28-29 juin et le 6 juillet 2021. Tout comme l'année dernière, elles se feront via la plateforme TEAMS.

Il est donc important de vous assurer que vous avez accès à votre courriel @csp.qc.ca. Si vous n'avez pas accès à votre courriel, vous devez téléphoner, le plus rapidement possible, au service des ressources informatiques au 450-441-2919, poste 1015.

Tout comme l'an passé, la première étape et la deuxième étape seront fusionnées. Par conséquent, le déroulement se fera en une seule fois, par ancienneté « pure », peu importe votre statut de salarié(e) (permanent(e) et/ou régulier(ère)). La fusion des étapes entraîne la fusion des personnes permanentes et de celles qui sont régulières.

Aussi, les personnes préqualifiées pourront choisir un poste, dans une autre classe d'emplois, à leur tour de parole. Pas besoin de se présenter une deuxième fois! Ce qui veut dire qu'une fois que votre choix de poste est fait, vous pouvez quitter la séance sans crainte d'être supplanté(e). Vous devrez

rester, seulement, si vous voulez avoir accès aux postes qui se libéreront durant la séance.

Nous vous suggérons, lorsque les postes seront affichés sur le site du Centre de services, de faire une liste de vos choix. Nous vous conseillons de faire un choix minimal de 10 postes en fonction de votre situation. Si vous êtes aboli(e), vous pouvez choisir entre les postes vacants ou bien choisir de supplanter une personne moins ancienne de la même classe d'emplois. Si vous n'êtes pas aboli(e), vous pouvez choisir seulement parmi les postes vacants de votre classe d'emplois ou parmi ceux pour lesquels vous êtes préqualifié(e).

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à la séance, vous devrez fournir une procuration à la personne qui fera le choix à votre place. En cas d'urgence seulement, vous pourrez demander à vos représentants syndicaux d'agir en votre nom. Écrivez-leur, au plus tard le 25 juin 2021 à 16 h, à [mcharest@syndicatdechamplain.com](mailto:mcharest@syndicatdechamplain.com) pour le secteur général ou à [jlarochelle@syndicatdechamplain.com](mailto:jlarochelle@syndicatdechamplain.com) pour le secteur des services de garde et des surveillants d'élèves.



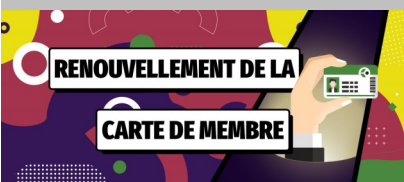
## Rencontre d'information



Nous vous rappelons qu'une rencontre d'information à propos de l'assurance-emploi aura lieu **le jeudi 10 juin à 18 h 30** en visioconférence. La conseillère de la Centrale, Mélanie Michaud présentera au personnel du soutien les éléments essentiels de la démarche en assurance-emploi.

### Inscription obligatoire

Vous devez obligatoirement vous inscrire en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur notre site en cliquant [ici](#). Vous recevrez, quelques jours avant la rencontre, un courriel contenant de la documentation et le lien pour joindre la réunion.



Vous devriez recevoir votre nouvelle carte par la poste, à votre domicile, cette semaine!

### Nouveauté!

Votre code d'identification personnel pour accéder à notre plateforme de consultation et de vote en ligne sera inscrit sur la carte. Ainsi, vous l'aurez toujours sous la main!

Nous vous rappelons que la carte de membre vous permet aussi d'obtenir des rabais chez nos partenaires corporatifs. Vous trouverez tous les détails [ICI](#).

### Vous n'avez pas rempli votre formulaire pour être membre du Syndicat de Champlain?

Contactez par courriel, Caroline Arsenault pour obtenir la marche à suivre : [carsenault@syndicatdechamplain.com](mailto:carsenault@syndicatdechamplain.com).

Sachez toutefois que la prochaine impression de cartes sera faite au début de la prochaine année scolaire. Entre-temps, vous pouvez quand même bénéficier des avantages sans problème avec la carte temporaire que vous aurez.

## Avant de dire oui, lisez ceci!

Le personnel en service de garde est toujours en consultation concernant les besoins en effectifs pour l'année prochaine.

Augmentation ou diminution du nombre d'heures? Abolition ou création d'un poste? C'est maintenant que les directions doivent déterminer les besoins en personnel pour l'année prochaine.

Si votre direction vous informe que votre poste sera aboli, mais qu'il vous est possible de le conserver en acceptant une diminution d'heures, que répondrez-vous? Avant d'accepter la diminution, il est important de bien saisir les impacts d'un tel choix.

Il faut d'abord savoir que la possibilité de ne pas être aboli peut se faire seulement lorsque votre poste est diminué d'heures. Si le nombre d'heures est augmenté ou si la diminution a pour effet de passer d'un poste permanent à un poste temps partiel (moins de 26 h 15), le poste est obligatoirement aboli.

### Que se passe-t-il si vous acceptez une diminution ?

En acceptant la diminution d'heures, vous conserverez le poste modifié et vos

droits seront établis selon le nombre d'heures que vous aurez accepté. Votre poste deviendra alors un poste non aboli.

### Attention!

Accepter une diminution d'heures ne vous met pas à l'abri d'être supplanté. Si vous l'êtes, vous pourrez, à votre tour de parole, supplanter une personne moins ancienne ou prendre un poste vacant.

Accepter une diminution d'heures restreint vos choix lorsque vient votre tour de parole. Le fait d'accepter une diminution d'heures fait seulement en sorte que votre poste ne sera pas disponible pour les personnes dont le poste n'est pas aboli.

Lorsque vous aurez pris votre décision, votre direction devra vous faire signer un formulaire de consentement. Vous voulez en savoir plus sur les impacts d'une telle décision ? Communiquez avec votre conseillère en relation de travail au bureau du Syndicat.

Guyline Bachand

## 3 juin prochain : Grève du soutien scolaire!

Nous avons procédé, à la demande de nos instances nationales de la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ), à l'envoi des avis de grève pour les membres du personnel de soutien scolaire aux CSS des Patriotes et de la Vallée-du-Suroît.

Le jeudi 3 juin prochain, il y aura donc une DEMI-JOURNÉE de grève, soit de minuit à midi.

Les infos sur les activités de mobilisation suivront sous peu!

Nous ne savons pas pour l'instant comment l'employeur organisera les activités pour cette journée de grève. Chose certaine, s'il devait, encore une fois, recourir à l'enseignement à distance, le Syndicat de Champlain contestera à nouveau sa décision.

Vous trouvez que le processus des griefs est long et que, dans l'immédiat, l'enseignement à distance nuit à la solidarité entre les différents groupes?!

Nous sommes parfaitement d'accord et nous partageons votre frustration, soyez-en certains! Et c'est pour cette raison qu'il faut mener cette bataille par la voie juridique : pour empêcher que cela ne devienne une pratique courante à l'avenir. Mais comme nous l'avons déjà dit lors des dernières assemblées, les actions concertées sont illégales.

Cette négociation n'est pas terminée! En éducation, faut que ça change pour le personnel de soutien aussi! On ne lâche pas!

Suivez-nous pour connaître tous les détails et les développements!

